

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 22 février 2010  
Séance du 28 janvier 2010

## 15 Cession au profit de l'A.C.M.O. de parcelles sises rue Jean Moulin et rue Louis Aragon.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, OYONO, BOUKHELIF, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme JAJAN

Melle BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

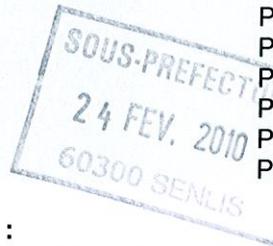
M. VARLET

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT.

Pouvoir à : M. MONTÈS  
Pouvoir à : M. LEMAIRE  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : M. TAHI  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : Mme FÉVRIER  
Pouvoir à : M. CHEURFA



- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents 31

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Par le biais de son président, l'Association Culturelle des Musulmans de l'Oise (A.C.M.O.), située 31 rue Jean Moulin à Creil, a sollicité la ville de Creil pour l'acquisition de parcelles sises rue Jean Moulin et rue Louis Aragon.

Le cabinet de géomètres-experts Aéby-Moizard et Associés a procédé à la délimitation de ce terrain, conformément au plan de masse ci-annexé. Les parcelles concernées sont cadastrées section BH n°227, 228p, 232 et 234p et BI n°324, 329, 335 et 336 pour une contenance totale de 3.094 m<sup>2</sup>.

La future construction de 703 m<sup>2</sup> de SHON sera édifiée à l'est de la mosquée avec un accès depuis la rue Louis Aragon. Un parking de 86 places de stationnement destiné à l'accueil des personnes fréquentant la mosquée ainsi que le futur établissement culturel, sera aménagé sur le reste du terrain.

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 136.540 euros. Ce prix tient compte du fait qu'il doit être maintenu 86 emplacements de parkings, rendant ainsi 2.150 m<sup>2</sup> de terrain non constructibles.

Il vous est proposé d'accepter la cession de ces parcelles au profit de l'A.C.M.O. dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 28 janvier 2010,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :**

d'accepter la cession au profit de l'A.C.M.O. des parcelles cadastrées section BH n°227, 228p, 232 et 234p et BI n°324, 329, 335 et 336 pour une contenance totale de 3.094 m<sup>2</sup> au prix de 136.540 euros.

**Article 2 :**

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'office notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3 :**

d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

24 FEV. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 24/02/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE